



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2021-016.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 16 novembre au 6 décembre 2021, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

direction@saintfabien.net

ou au
20A, 7^e avenue,
Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 6 décembre 2021.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Le demandeur dépose une demande de dérogation afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue privée dans un secteur autre que dans le périmètre urbain et des zones de villégiature, soit dans la zone Rur-60, contrairement à l'article 3.2 du règlement de lotissement #469.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Désignation de l'immeuble affecté

3 869 748 du cadastre du Québec (0353-17-6263, Plateau route de la Mer).

DONNÉ A ST-FABIEN, CE 22 NOVEMBRE 2021


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22^e jour de novembre 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de novembre 2021.


Directeur général / secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2021-017.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 16 novembre au 6 décembre 2021, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

direction@saintfabien.net

ou au

20A, 7^e avenue,

Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 6 décembre 2021.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

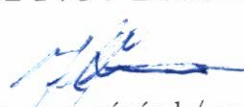
Le demandeur dépose une demande de dérogation pour permettre une opération cadastrale afin de vendre une parcelle de terrain (nouveau lot 6 473 778) à son voisin du côté ouest pour l'aménagement d'une installation septique par celui-ci, contrairement à l'article 4.8, paragraphe 1) du règlement de lotissement #469.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Désignation de l'immeuble affecté

3 869 807 du cadastre du Québec (35, chemin de la Mer Est).

DONNÉ A ST-FABIEN, CE 22 NOVEMBRE 2021


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22^e jour de novembre 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de novembre 2021.


Directeur général / secrétaire-trésorier